

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82
En exercice : 82
Qui ont pris part à la délibération : 66

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

Date de convocation : 05/10/2021

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 147/2021

OBJET : BUDGET ANNEXE « BASSIN D'ÉCOLES » 2021 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

L'an deux mille vingt et un et le 11 octobre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals les Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Paul BERTHIER a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : (51)

ALBAS
ALBIÈRES
BOUTENAC
CANET D'AUDE

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Alain MAILHAC
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY

CASCATEL DES CORBIÈRES
CASTELNAU D'AUDE
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIÈRES
FONTCOUVERTE
HOMPS
LAGRASSE
LAIRIÈRE
LANET
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIÈRES

Didier CASATO
Gilles BARTHES
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Michel CAZENEUVE
Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
Jacques CONTIES
Béatrice BORT
René ORTEGA
Michel BARBAZA
Jean-Marie GALINIÉ
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIES – Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE
ROCA - Thierry DENARD – Sylvie FUMET – Rémi PENAVALAIRE

LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
MONTBRUN DES CORBIERES	Guy AUDEMARD D'ALANÇON
MOUX	Gérard PIOCH
ORNAISONS	Gilles CASTY
PARAZA	Emile DELPY
QUINTILLAN	André CONTRERAS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
SAINT ANDRE DE Rgue	Jean-Michel FOLCH – Myriam MIQUEL
SAINT COUAT D'AUDE	David ELIS
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Roland QUINCEY
TALAIRAN	Cédric MALRIC
TERMES	Sylvie SEGUY
THEZAN DES CORBIERES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE	Serge MARRET
VIGNEVIEILLE	Olivier VERNEDE
VILLEROUGE TERMENES	Michel PONCOT

Etaient absents les représentants des Communes de : (31)

ARGENS-MINERVOIS (Gérard GARCIA) - AURIAC (Bernard SUTRA) - BOUISSE (Philippe LACOMBE) - CAMPLONG D'AUDE (Serge LEPINE) - CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL) - CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) - DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE) - JONQUIERES (Jacques PIRAUD) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN-CORBIERES (Béregère LECEA - William COMBES - Guy VIVES - Virginie JULIAN – Thierry CAUMEIL — Valérie COURTOIS - Dominique JOLIS - Sabine FITO - Didier JULIAN - Michel MASUYER) - LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD) - MASSAC (Jean-Louis GAILLARD) - MONTJOI (Jessica BOSCH) – MONTSERET (Geneviève FABRE) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Claire CHAOUAT) – PALAIRAC (Daniel LANGLOIS) - QUINTILLAN (André CONTRERAS) – RIBAUTE (Alain COSTE) - SAINT LAURENT DE LA Crisse (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUITTS (Henri RIVIERE) - SALZA (Redha MENNAD) -

Procurations : (15)

Gérard GARCIA, ARGENS-MINERVOIS, à Emile DELPY
 Philippe LACOMBE, BOUISSE, à Olivier VERNEDE
 Serge LEPINE, CAMPLONG D'AUDE, à André HERNANDEZ
 Serge BRUNEL, CONILHAC CORBIERES, à Alain MAILHAC
 Jacques PIRAUD, JONQUIERES, à Paul BERTHIER
 Béregère LECEA, LEZIGNAN-CORBIERES, à Jean-Paul PUJOL
 Guy VIVES, LEZIGNAN-CORBIERES, à Gérard FORCADA
 Dominique JOLIS, LEZIGNAN-CORBIERES, à Dominique JOLIS-PAILHEZ
 Sabine FITO, LEZIGNAN-CORBIERES, à Christine BENET
 Christine MANGOLD, LUC SUR ORBIEU, à Yves KOSINSKI
 Jean-Louis GAILLARD, MASSAC, à Jean-Marie SAURY
 Jessica BOSCH, MONTJOI, à Isabelle GEA
 Christelle HERMAND, MOUTHOMET, à Raymond SPOLI
 Claire CHAOUAT, ORNAISONS, à Gilles CASTY.
 André CONTRERAS, Quintillan, à Didier CASATO

Le quorum étant atteint, les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°63/2021, du 14 avril 2021, portant adoption par le conseil communautaire du budget annexe « Bassin d'Ecoles » 2021 de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le **budget annexe « Bassin d'Ecoles » 2021** de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois :

En section de fonctionnement : 21 400 ,00 €
En section d'investissement : 20 000,00 €

Soit une décision modificative proposée qui s'équilibre à : 41 400,00 €

Sur proposition du rapporteur, Françoise BAROUSSE

Par : 66 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

APPROUVE la décision modificative N° 2 sur le budget annexe « Bassin d'Ecoles » 2021 telle que présentée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET ECOLES 2021 - DM 2								
chapitre	gestionnaire	fonction	nature	opération	service	antenne	dépenses	recettes
023		213	023		ENS	MOU	20 000,00	
74		213	74751		ENS	MOU		21 400,00
66		213	66111		ENS	MOU	1 400,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT							21 400,00	21 400,00
SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET ECOLES 2021 - DM 2								
chapitre	gestionnaire	fonction	nature	opération	service	antenne	dépenses	recettes
21		213	21312	101	ENS	MOU	20 000,00	
021		213	021		ENS	MOU		20 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT							20 000,00	20 000,00
TOTAL GENERAL							41 400,00	41 400,00

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20211011-D147_2021-DE